

I. POUR UN NOUVEAU MODÈLE ÉDUCATIF, DÉCIDEURS POLITIQUES, ENTENDEZ LES APPELS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE !

—
**Raymond
MILLOT**

Janvier 2012, un appel de l'**A.F.E.V.**¹ rassemble les signatures de nombreuses personnalités et bénéficie d'une tribune médiatique. Il s'indigne des « *souffrances* » qu'inflige aux enfants un système basé sur « *la compétition* », sur la « *sélection* » et souligne l'urgence de « *définir ensemble le modèle éducatif* » tout en remarquant qu'il ne s'agit pas de miser sur « *des mesures ni même des réformes aussi audacieuses soient-elles* ».

Début 2011, l'**appel de Bobigny** avait ouvert très largement le chantier. Simultanément notre **Pacte Éducatif pour une SOCIÉTÉ ÉDUCATRICE DÉCENTRALISÉE** (www.pacte-educatif.org) appelait à une mobilisation des énergies et au lancement d'un projet de recherche national de grande ampleur comme **alternative** à l'idée de « réforme ».² Globalement un tel projet aurait pour but d'explorer les différentes possibilités de **donner du sens** aux apprentissages fondamentaux comme moyen de réduire les inégalités et pourrait constituer un **dénominateur commun** aux différents appels. À cet effet nous pouvons proposer **des objectifs et des moyens réalistes de mise en œuvre...**

OBJECTIFS

1. faire du « *vivre ensemble* » l'objet d'un apprentissage continu impliquant principalement la participation active des écoliers et des collégiens à la vie de leur établissement scolaire mais aussi une attention soutenue à la vie sociale de leur quartier et de leur collectivité territoriale. Contribuer ainsi à la **production de nouveaux rapports** entre les enfants et les adultes, entre les enfants entre eux et à l'**apprentissage à la citoyenneté**.

2. confronter les élèves à la **réalité** de leur environnement social, économique, culturel, écologique, en faire un champ d'**investigation**, un **terrain d'étude** et une **base essentielle d'accès aux savoirs**. Leur permettre de contribuer, de manière concrète, et dans la mesure de leurs moyens et des circonstances, à sa **transformation**.

1. L'Association pour la Fondation Étudiante pour la Ville
2. Rassemblés dans l'association DECLIC nous sommes des militants associatifs (GFEN, ICEM, AFL, FESPI, Francas, Peuple et culture, RECIT, JPA, FCPE, CSF, FSU, SGEN, PAS) de sensibilités politiques, d'expériences professionnelles, électives et parentales très diverses...

3. mettre en **synergie** avec les enseignants dans le cadre de la **Société Éducatrice**, les différents « **coéducateurs** » (parents, associations d'Éducation Populaire, élus locaux acteurs de l'économie sociale et solidaire, SCOP, etc...).

MISE EN ŒUVRE

Formulée dans notre pacte, elle nécessite :

1. *qu'un projet de recherche nationale de grande ampleur favorise le lancement de multiples « recherches-actions » associant des collectivités territoriales intéressées et des enseignants volontaires, facilite leur mise en réseau et les fasse connaître afin d'y intéresser un nombre croissant d'enseignants et de collectivités.* **2.** *que ces recherches-actions soient suivies et évaluées d'une manière décentralisée associant divers partenaires locaux (élus, associations de parents, universitaires, éducateurs, équipe enseignante, responsable institutionnel).*

CONCRÈTEMENT, SUR LA BASE DE L'EXPÉRIENCE

Nous proposons que :

1. des « *collectivités territoriales* » (départements, communes, et en premier les **Villes Éducatrices**) s'emparent de situations locales pour **initier des projets éducatifs** associant parents, enseignants, associations d'Éducation Populaire et autres acteurs locaux. La mise en œuvre de ces projets se définirait alors sous forme d'une « *recherche-action* » qui devra être formellement et démocratiquement définie.

2. le collectif territorial et citoyen initiateur du projet soit de ce fait partie prenante d'un **contrat** fondé sur le projet, et liant les différents acteurs et notamment les enseignants, nécessairement « *volontaires* ». (Les collectifs ainsi formés bénéficieraient des libertés actuellement accordées aux établissements privés sous contrat).

3. ce collectif s'efforce d'organiser la diffusion interne des travaux de la recherche-action,

d'en assurer la communication en direction du public afin **d'alimenter réflexion et initiatives citoyennes**, de les « *mettre en réseau* » avec les différentes autres recherches-actions dans le cadre d'un dispositif National de Recherche Pédagogique.

4. il organise, un processus d'« *évaluation décentralisée* » impliquant les divers acteurs locaux et portant sur les objectifs locaux et nationaux, avec le souci de prendre en compte le **moyen et le long terme**. Il en résulterait un renforcement de la citoyenneté et de la démocratie. Évaluation également mise en réseau dans le cadre du dispositif national.

5. les Inspections Académiques, partenaires de la *recherche nationale* accordent les **dérogations** nécessaires au système des nominations (dont l'évolution est par ailleurs indispensable pour éviter de mettre les débutants sur les postes difficiles) afin de faciliter la constitution **d'équipes de professeurs des écoles ou des collèges volontaires**. Elles assurent aussi la pérennisation de la recherche et le renouvellement des enseignants dans le **respect du contrat** défini.

6. les corps d'inspection veillent également à cette pérennisation dans le champ de leur fonction administrative. Ils pourraient, selon leur intérêt pour cette recherche, participer au projet, sans obligation, sans pouvoir particulier.

Nous estimons que l'ensemble des recherches, nationale et locales, ne doit pas viser une généralisation autoritaire. Il s'agit avant tout, face à l'urgence, de mettre en mouvement des intelligences et les énergies localement mobilisables dans le but de transformer à la fois les conceptions, les pratiques éducatives et pédagogiques, les objectifs des enseignants et les attentes du corps social ●